RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF- EXERCICE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

SOMMAIRE

I – L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2024 4
A. Maintenir un taux d'épargne brute suffisant 4
B. Assurer un haut niveau d'investissement 4
C. Un recours raisonné à l'emprunt 5
D. Les grandes masses du budget primitif 2024 5
II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 7
A. Des recettes de fonctionnement 2024 en hausse grâce à la revalorisation des bases fiscales 7
1) Atténuations de charges (Chap.013) : 900 000€ 8
2) Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 3 511 070€ 8
3) Chapitre 73 : Impôts et taxes : 12 520 520€ 9
4) Chapitre 731 : Fiscalité locale : 22 146 906€ 10
5) Chapitre 74 : Dotations et concours financiers de l'Etat : 23 578 094€ 11
6) Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 704 186€ 12
7) Autres produits de fonctionnement : 2 754 384,11€ 12
B. Des dépenses de fonctionnement maitrisées pour 2024 malgré le contexte 13
1) Dépenses de personnel (Chap. 012) : 36 212 288€ 14
2) Charges à caractère général (Chap. 011) : 16 561 239,89€ 15
3) Subventions et contributions (Chap.65): 4 339 997€ 19
4) Frais financiers (Chap.66): 2 155 500€ 20
5) Charges exceptionnelles (Chap. 67): 34 000€ 20
6) Dépenses imprévues : 300 000€ 20
7) Les autres dépenses pour 6 812 135,11€ 21
III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT 21
A. Des recettes d'investissement en progression 21
1) Produits de cession (Chap. 024) : 394 500€ 22
2) Dotations, fonds divers et réserves (Chap.10): 1 950 000€ 22
3) Subventions d'investissement (Chap.13) : 5 924 643,22€ 22
4) Emprunts et dettes assimilées (Chap. 16) : 10 233 407,00€ 22
5) Autres recettes d'investissement pour 9 314 256,78€ 23
B. Des dépenses d'investissement 2024 au service des nouvelles ambitions municipales 23
1) Les Mureaux, priorité à la transition écologique 24
2) Les Mureaux ville rayonnante et attractive qui améliore le cadre de vie du territoire 25
3) Les Mureaux ville solidaire : citoyenneté, tranquillité et vie des quartiers 26
4) Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers 27
5) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 27
6) Autres dépenses d'investissement 29

Préambule

Les prévisions budgétaires de la Ville des Mureaux pour l'exercice 2024 s'inscrivent toujours dans un contexte financier et institutionnel plein d'incertitudes pour les collectivités territoriales, en particulier l'évolution du point d'indice et les autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, les coûts de l'énergie qui restent élevés, une inflation qui continue à peser sur les révisions de prix des marchés, et une hausse marquée des taux d'intérêts. Ainsi les prévisions budgétaires 2024 sont plus que jamais établies selon le principe de prudence.

En dépit de ces facteurs exogènes qui influent en partie sur le budget 2024, il a donc fallu adapter la stratégie financière de la commune. Les marges de manœuvre dégagées aussi bien sur la gestion de la dette que sur les recettes, ainsi que le contrôle des charges permettent à la Ville d'accroître significativement ses investissements pour gagner en attractivité et engager pleinement la transition écologique. Cet effort conjugué à la politique de sobriété menée sur les consommations d'énergie ainsi que les travaux réalisés pour gagner en efficacité énergétique, permettent de répondre aux enjeux de la transition écologique et d'améliorer le cadre de vie des Muriautains.

Comme les années précédentes, la construction budgétaire a été effectuée avec prudence autant sur l'évaluation des recettes que sur celles des dépenses. Nos priorités seront orientées vers la réalisation de notre mission de service public dans le souci de répondre aux attentes des Muriautins et des Muriautines. Dans la continuité de nos engagements, nous assumerons deux objectifs :

- pas augmentation des taux communaux des impôts locaux afin de ne pas faire supporter la crise aux habitants, par ailleurs eux-mêmes touchés par l'inflation,
- de maintenir un niveau d'investissement dynamique au bénéfice des acteurs locaux dont notamment les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique.

Ce budget primitif 2024 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues.
Il prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une augmentation volontariste des dépenses réelles d'investissement, sans aucune augmentation de la fiscalité municipale.
Il s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires très sains, fruits d'une bonne gestion des exercices budgétaires précédents.

Les chiffres à retenir pour 2024 :

- **Taux des impôts locaux inchangés,**
- **Des dépenses de fonctionnement maitrisées en dépit d'un contexte inflationniste et incertain,**
- **4 600 000 € de dépenses d'investissement (hors Nouveau programme National de Renouvellement Urbaine).**

I – L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Face à la contrainte financière croissante, la Ville des Mureaux déploie depuis des années des objectifs d'optimisation de sa gestion pour maintenir les grands équilibres financiers et financer ses projets d'investissements. Ces efforts de maîtrise seront poursuivis en 2024, même si l'accompagnement de la crise économique nous impose encore une certaine inflexion.

Le budget 2024 respecte nos objectifs financiers présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

A. Maintenir un taux d'épargne brute suffisant

Le budget 2024 est construit avec un taux d'épargne brute suffisant. Cet élément essentiel de l'équilibre budgétaire exprime la part des ressources de fonctionnement non mobilisée par la couverture des charges courantes de fonctionnement. Il permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement. Il constitue également un indicateur important qui permet de juger de la santé financière de la collectivité.

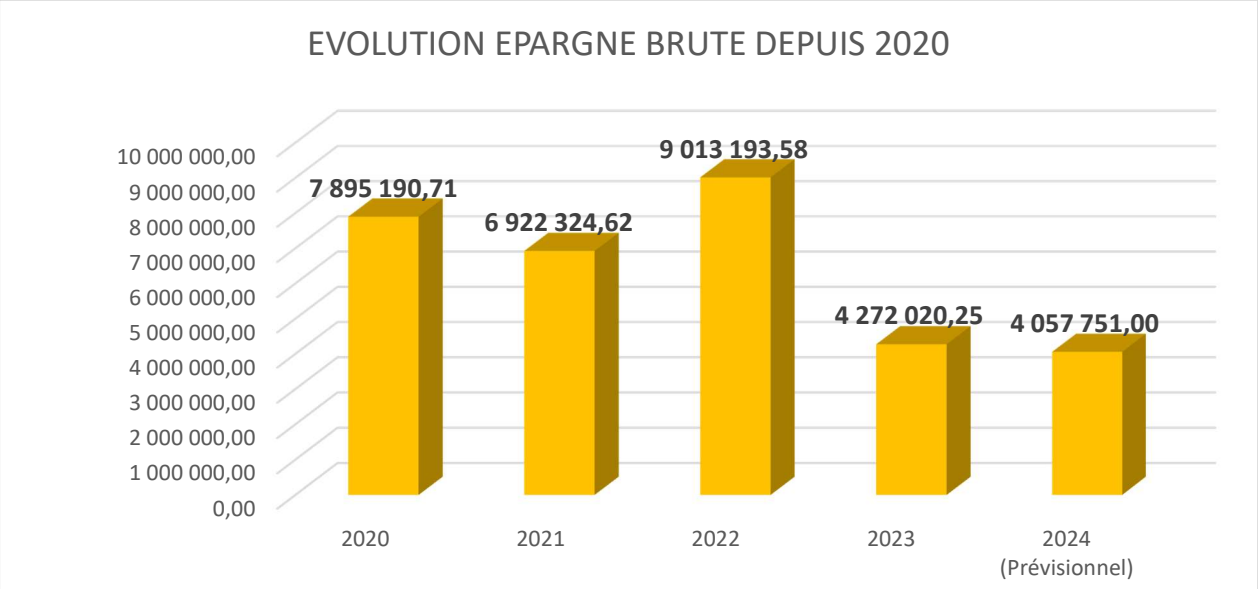

Après une année 2022 exceptionnelle en terme d'épargne brute, liée à l'enregistrement de droits de mutation exceptionnels, l'épargne brute se stabilise aux alentours de 4 057 751€ pour 2024.

B. Assurer un haut niveau d'investissement

Maintenir un investissement conséquent est un impératif pour la concrétisation des projets en termes de services publics et d'avenir du territoire. Ainsi, le besoin d'équipements de proximité et le développement du territoire seront préservés.

Ce budget 2024, avec 4 600 000€ de dépenses d'équipements (Hors NPNRU), confirme notre ambition de réalisation d'investissements essentiels pour le développement de la Ville, mobilisée autour des

questions d'urgence sociale et de transition écologique. Ce niveau d'investissement important va notamment permettre le déploiement d'équipements de proximité ainsi qu'un haut niveau d'entretien durable du patrimoine. Il constitue également un levier essentiel pour soutenir les entreprises de la ville dans cette période encore difficile et incertaine.

C. Un recours raisonné à l'emprunt

En 2023, la Ville a eu recours à l'emprunt pour financer ces dépenses d'équipement. Depuis 2018, la commune s'est désendettée à hauteur de **24 319 415€ en 6 ans**. Ainsi, au 31 décembre 2023, l'encours de dette affiche un solde de 63 148 441€ contre 87 467 856€ au 31 décembre 2018.

Le budget 2024 prévoit un accroissement mesuré de la dette pour financer notre ambitieux programme d'investissements. En effet, avec la finalisation d'opérations lourdes et structurantes comme la construction du Pole Léo Lagrange, les travaux de rénovation des équipements sportifs extérieurs Brossolette (Halle sportive), les travaux d'aménagement du local commercial SPIRIT et la désimperméabilisation de la cour Paul Raoult, la Ville aura recours à l'emprunt.
A cet effet, le budget primitif 2024 prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 3 096 591€ et un remboursement en capital de 4 707 909€.

D. Les grandes masses du budget primitif 2024

Le budget général pour l'année 2024 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus, à 100 136 820,50€. La répartition du budget général est la suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	66 115 160,00 €	33 414 307,00 €	99 529 467,00 €
Budget annexe ZAC Centre-ville	1 234,79 €	1 200,00 €	2 434,79 €
Budget annexe Cinéma F. Dard	513 685,00 €	91 233,71 €	604 918,71 €
TOTAL	**66 630 079,79 €**	**33 506 740,71 €**	**100 136 820,50 €**

SECTION FONCTIONNEMENT (66 115 160€)

DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles de fonctionnement : **59 303 024,89€**	Recettes réelles de fonctionnement : **63 360 775,89€**
Dotation aux amortissements : **1 085 708,00€**	Opérations d'ordre : **78 495,00€**
Virement à la section d'investissement : **5 726 427,11€**	Résultat positif exercice 2023 : **2 675 889,11€**

SECTION INVESTISSEMENT (34 414 307€)

DEPENSES	RECETTES
Travaux, équipements et versement de subventions d'équipement : **11 327 947,96€**	Recettes propres investissement : **14 530 459,22€**
Remboursement capital de la dette : **8 032 157,00€**	Emprunts et dettes assimilées : **9 569 591€**
Opérations d'ordre et patrimoniales: **2 628 117,00€**	Opérations d'ordre et patrimoniales : **3 587 830€**
Solde d'exécution négatif 2023 : **11 426 085,04€**	Virement section de fonctionnement : **5 726 426,78€**

L'épargne brute dégagée au titre de la section de fonctionnement s'élève à 5 726 426,78€. Elle permet de financer près de 17% des dépenses d'investissement.

Affichant à nouveau un niveau important des dépenses d'investissement et une revalorisation des dépenses de fonctionnement destinée à renforcer la qualité du service rendu aux habitants, ce budget primitif 2024 poursuit la déclinaison des ambitions et projets phares de l'équipe municipale.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Des recettes de fonctionnement 2024 en hausse grâce à la revalorisation des bases fiscales

Les recettes réelles de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2024 s'élèvent à 63 360 776€, en hausse de + 2,90% soit + 1 835 389€ par rapport au BP 2023 (61 525 387€). Cette augmentation est portée principalement par la fiscalité directe (+ 672 950 €) liée à la dynamique et la revalorisation des bases ajustées au cours de l'année 2023 et prévisionnelle pour 2024 ; quant aux taux, ils restent inchangés.

Libellé des chapitres	BP 2023	BP 2024	Evolution BP23/BP24 en €	Evolution BP23/BP24 en %
Produits des services (70)	3 017 388	3 511 070	493 682	14,06
Impôts et Taxes (73)	12 551 044	12 520 520	-30 524	-0,24
Fiscalité locale (731)	21 473 956	22 146 906	672 950	3,04
Atténuation de produits (013)	760 000	900 000	140 000	15,56
Dotations et participations(74)	23 093 148	23 578 094	484 946	2,06
Autres produits de gestion courante (75)	619 851	704 186	84 335	11,98
Produits exceptionnels (77)	10 000	0	-10 000	-
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	61 525 387	63 360 776	**1 835 389**	**2,90%**

Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2024 se caractérise par :

- Le maintien des taux d'imposition directe. L'augmentation de la prévision des produits de fiscalité directe (+ 672 950€) entre le BP 2032 et le BP 2024, s'explique par l'évolution forfaitaire des bases prévue à ce stade à 4,0 % par rapport aux bases qui seront notifiées en avril 2024.

- Le maintien des dotations versées par l'Etat à la Ville, lié à une évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine, qui est la seule variable dynamique de la Dotation Globale de Fonctionnement.

- La stabilité des autres recettes de fonctionnement s'explique par la revalorisation des tarifs municipaux intervenue en 2023.

⇨ *La présentation des recettes réelles de fonctionnement pour 2024 s'opère par chapitre.*

1) Atténuations de charges (Chap.013) : 900 000€

900 000€ des recettes des ressources humaines correspondent à l'ensemble des remboursements de dépenses du personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville.

2) Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 3 511 070€

Ce chapitre enregistre notamment les recettes liées aux activités soumises à tarification et gérées par la Commune. Le produit attendu en 2024 est estimé à 3 511 070€ contre 3 017 388€ au BP 2023 et se compose des éléments ci-après :

Chapitre 70: Produits de service	BP 2023 en €uros	BP 2024 en €uros	Variation en €uros	Variation en %
Accueil périscolaire et de loisirs	198 400	210 280	11 880	5,65%
Restauration scolaire, crèche	1 072 050	1 085 417	13 367	1,23%
Activités sportives	57 566	50 500	-7 066	-13,99%
Crèches	267 200	294 000	26 800	9,12%
Jeunesse	12 250	12 500	250	2,00%
Activités culturelles	326 200	352 315	26 115	7,41%
Cimetière : Concessions et redevances	25 000	35 000	10 000	28,57%
Redevance d'occupation du domaine public	26 645	70 006	43 361	61,94%
Mise à disposition de personnel CCAS	171 200	175 200	4 300	2,45%
Mise à disposition de personnel GFP de ratt.	700 000	600 000	-100 000	-16,67%
Remboursement frais par GFP	80 934	519 294	438 360	84,41%
Remboursement charges/fluides-locations	56 000	56 000	0	0,00%
Autres	23 943	50 558	26 315	52,36%
TOTAL	**3 017 388**	**3 511 070**	**493 682**	**14,06%**

→ *Les inscriptions au chapitre 70 évoluent de +14% entre 2023 et 2024 étant entendu que ces estimations tiennent compte de la revalorisation des tarifs municipaux intervenue en 2023.*

- Famille

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2024 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, à l'éducation, aux centres de loisirs et au Pôle Molière. Ces prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles:

- Restauration collective : 1 085 4 17€ ;
- Crèches municipales (collectives, familiales, maison de la famille, halte-garderie, maison de la petite enfance,) : 294 000€ ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 210 280€.

- Sport

Les droits d'entrée dans les équipements sportifs sont estimés à 50 500 €. Il s'agit en l'occurrence :

- des locations pour les salles de sport pour 44 500€ (dont 30 000€ pour le point forme),
- des locations pour le COSEC (14 000€),
- des participations des élèves pour les stages de sport et autres (6 000€).

- Culture-Evènementiel

Les produits liés à l'action culturelle sont :

- participation des familles (282 315€) dans le cadre du financement du Conservatoire, de divers spectacles et de l'école du Cirque,
- 70 000€ de recettes attendues pour le Festival du cirque et les festivités de fin d'année.

- Relations citoyennes

Le produit des concessions dans les cimetières pour 35 000€ et 7 000€ de recettes pour l'utilisation de la cabine Photo et des photocopieurs à l'hôtel de Ville et au Pôle Molière.

- Solidarités et coopération internationale

La participation des familles (20 593€) pour les activités des régies dans le cadre des animations sociales de proximité constituent les produits des services publics.
213 731€ de remboursements au titre des mises à disposition d'agents municipaux auprès du CCAS et divers remboursements (frais de carburants, ménage,...).

- Gestion des espaces publics

Les recettes prévues au titre de la gestion des espaces publics correspondent (pour près de 519 294€) aux refacturations des prestations effectuées par la Ville au bénéfice de la Communauté Urbaine (CU GPSEO) dans le cadre des conventions de gestion concernant les espaces publics (prestations sur la voirie supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel).

Les droits de voirie réglés par les entreprises, les commerces et les artisans lors de l'occupation temporaire de l'espace public communal pour environ 70 006€ de recettes.

- Urbanisme

Les recettes prévues au titre de la gestion du foncier, de l'urbanisme et du paysage urbain sont essentiellement de la refacturation des charges aux locataires pour 25 500€.

3) Chapitre 73 : Impôts et taxes : 12 520 520€

Le produit généré par les impôts indirects est légèrement en baisse par rapport aux prévisions du BP 2023. La fiscalité reversée par la CU à la Ville, composée de l'attribution de compensation

(7 899 627€) et de la dotation de solidarité communautaire (93 000€ inscrits) est en légère baisse par rapport aux reversements inscrits au BP 2023.

Le reversement provenant du Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France est estimé à 2 700 000€. Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste stable pour 2023 à hauteur de 1 827 893€.

4) Chapitre 731 : Fiscalité locale : 22 146 906€

Il regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité directe pour un montant de 22 146 906€, représentant plus de 35 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases d'imposition estimée à 4 %. Les taux d'imposition ne varieront pas en 2024 et sont les suivants :

- Taxe sur les propriétés bâties : **23,06%** pour la part Ville et 11,58% pour la part départementale soit 34,64%,
- Taxe sur les propriétés non bâties : **48,02 %,**
- Taxe sur les résidences secondaires : **16,06%.**

En euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 *Prévisionnel*	BP 2024
Taxe sur les résidences secondaires	6 322 000	145 885	129 690	189 487	197 066
Taxe sur le foncier non bâti	47 500	50 229	52 469	39 564	41 147
Taxe sur le foncier bâti avant ECC*	10 890 00	15 058 008	16 237 992	17 135 075	17 655 528
Effet du Coefficient correcteur (ECC)		2 001 751	2 215 195	2 327 857	2 585 921

*Effet du coefficient correcteur

Les autres taxes concernent :

- Les droits de mutation pour 700 000€,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 550 000€,
- La taxe pour la publicité locale à 60 000€,
- La taxe sur les pylônes pour 18 444€.

Le produit de la fiscalité directe BP 2024

Somme des taxes directes locales payées par les contribuables Muriautains est :

20 479 662€

5) Chapitre 74 : Dotations et concours financiers de l'Etat : 23 578 094€

La prévision du montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 23 578 094 €.

En euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire	2 944 941	2 741 558	2 750 000	2 800 000
Dotation de solidarité urbaine	8 775 543	9 321 762	9 350 000	9 600 000
Attributions compensatrices fiscalité*	201 004	3 869 540	3 900 000	4 020 000
Autres dotations**	2 645 708	2 768 145	2 745 256	2 537 837
TOTAL DOTATIONS ETAT	**14 567 196**	**18 701 005**	**18 745 256**	**18 957 837**

* Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation

** Autres dotations : FCTVA, dotation générale de décentralisation, dotation compensation réforme de la taxe professionnelle, fonds départemental de la taxe professionnelle,...).

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville des Mureaux pour l'année 2024 repose sur les hypothèses suivantes :

- Dotation forfaitaire : 2 800 000€

La principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2024. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2023. Ainsi, la dotation forfaitaire 2024 devrait être écrêtée d'un montant estimatif de 2 800 000€.

- Dotation de solidarité urbaine : 9 600 000€

Elle est destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants. La DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu moyen des habitants (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2024 d'une majoration, estimée à ce stade à 9 600 000 €, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2023.

- Autres dotations

Il s'agit des attributions de compensation de fiscalité: FCTVA (88 000€), dotation générale de décentralisation (99 524€), dotation compensation réforme de la taxe professionnelle (912 232€), fonds départemental de la taxe professionnelle (1 400 000€,...).

- Subventions et participations liées aux actions et dispositifs des services

Ce poste comprend principalement :

- la dotation pour le recensement (5 941€) et les titres sécurisés (49 000€),
- 896 890€ de dotations liées à la politique de la ville (DPV dont 604 912€ dans le cadre de la construction du PLL.

- les recettes prévues au titre de l'action Cœur de Ville sont de 89 020€ et elles concernent : « Etudes opportunité/faisabilité SEM Commerces », « AMO Concession aménagement secteur gare» et la réalisation du « schéma directeur des espaces publics Cœur de ville,
- 919 368 € de participations pour les crèches, le sport, la culture, les solidarités,
- 2 435 500€ de la CAF liés aux frais de fonctionnement des crèches, des accueils périscolaires et de loisirs, des centres sociaux, les espaces de quartiers.

6) Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 704 186€

Ce chapitre enregistre notamment 704 186€ de recettes liées à la gestion du patrimoine privé de la commune sont :

- les revenus des locations pour 337 171€ (ensemble des baux commerciaux),
- les revenus du fermier pour les marchés forains : 28 000€,
- les redevances de 40 000€ du fermier dans le cadre de la gestion du crématorium,
- les produits financiers du retraitement des résidus métalliques pour 46 812€,
- les produits des assurances pour 32 202€,
- les recettes attendues pour 10 000€ dans le cadre de pénalités perçues suite aux infractions du code de l'Urbanisme,
- les revenus des logements communaux (137 000€),
- Les recettes prévues au titre des locations des salles 52 800€.

7) Autres produits de fonctionnement : 2 754 384,11€

- Opérations d'ordre entre sections : 78 495€

Il s'agit des opérations d'ordre de cessions d'immobilisation qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

- Résultat de fonctionnement reporté : 2 675 889,11€

Le résultat de fonctionnement 2024 : Repris par anticipation avant le vote du compte administratif 2023, le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2023 s'élève à 8 255 889,11€. Il correspond à 4 000 053,75€ de solde positif dégagé par les résultats de 2022 et 4 255 835,36€ d'excédent provenant de l'exercice 2023. Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de 2 675 899,11€ afin d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement 2024 après affectation de 5 580 000,00€ au financement des dépenses d'investissement.

Ratio 2 – Recettes réelles de fonctionnement / Population : 1 855,80 €

B. Des dépenses de fonctionnement maitrisées pour 2024 malgré le contexte

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2024 est en augmentation de + 1,21 % par rapport au montant des dépenses votées au BP 2023.

Par grandes catégories de dépenses, l'évolution est la suivante :

En euros	BP 2023	BP 2024	Evolution BP23/BP24 En €	Evolution BP23/BP24 En %
Charges à caractère général (011)	15 799 013,00	16 561 239,89	762 227	4,60%
Dépenses imprévues (022)	500 000,00	-	-	-
Charges du personnel (012)	35 818 000,00	36 212 288,00	394 288	1,09%
Charges de gestion courante (65)	4 144 674,00	4 339 997,00	195 323	4,50%
Charges financières (66)	2 059 600,00	2 155 500,00	95 900	4,45%
Charges exceptionnelles (67)	263 092,00	34 000,00	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	**58 584 379,00**	**59 303 024,89**	718 646	1,21%

- ✓ Les charges à caractère général (Chap. 011) connaissent une hausse de + 762 227€ qui permettra notamment de faire face à la hausse des tarifs et de l'inflation, venant impacter fortement les prévisions budgétaires.

- ✓ Les dépenses de personnel présentent une progression de + 1,09 % destinée d'une part à financer les évolutions mécaniques qui interviendront au cours de l'année 2024 et d'autre part, les mesures nationales qui impactent la masse salariale telles que l'augmentation de 5 points des grilles indiciaires des agents, le glissement vieillesse technicité,...

Cette évolution des dépenses de fonctionnement permettra également d'intégrer la mise en place de nouvelles actions municipales tout en maintenant un service public local de qualité, ceci dans un contexte de tensions inédites sur les budgets des collectivités territoriales (conséquences durables de la crise sanitaire, flambée des coûts de l'énergie, inflation,...). Il est indispensable de maîtriser au mieux les charges pilotables.

⇨ *La présentation des dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 s'opère par chapitre et par pole,*
⇨ *Il s'agit bien ici des seules dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont traitées ultérieurement dans le document budgétaire.*

1) Dépenses de personnel (Chap. 012) : 36 212 288€

Représentant 61% des dépenses réelles de fonctionnement, la gestion de la masse salariale demeure notamment un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité : 36 212 288€ y seront consacrés, soit une hausse de 1,09 % par rapport au montant voté au BP 2023.

Cette hausse traduit également la volonté de renforcer les interventions municipales au titre de l'évolution de l'offre de service rendue à la population ainsi que dans des domaines qui nécessitent la mobilisation de compétences expertes.

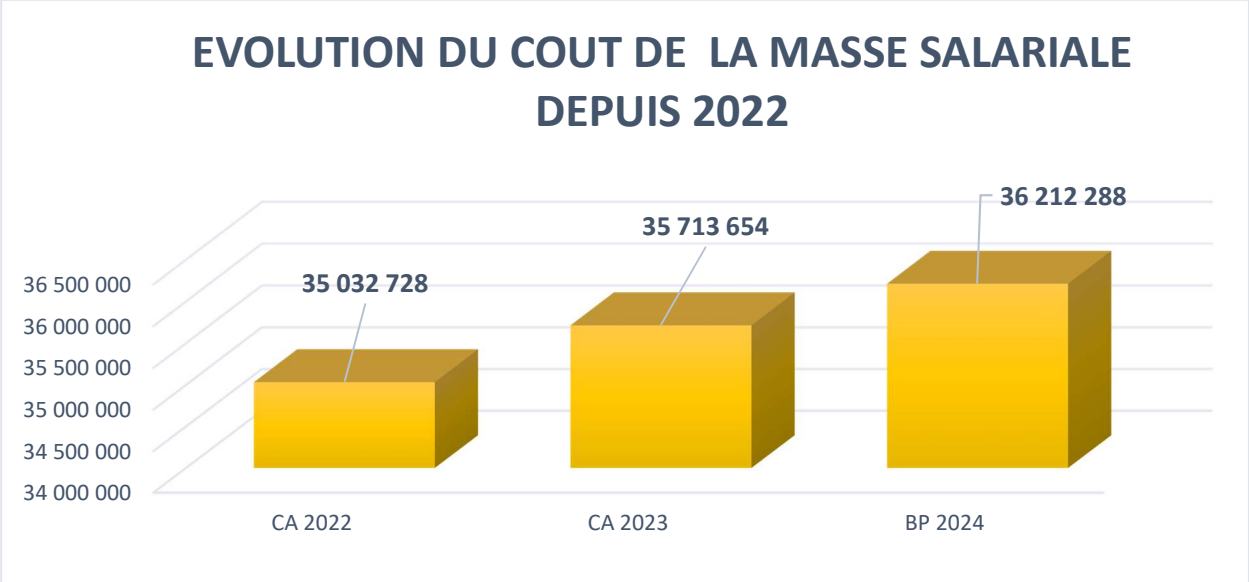

Les décisions de l'Etat pour revaloriser les rémunérations des agents et qui impactent l'évolution de la masse salariale sont :

- L'augmentation du point d'indice de 1,5 % dès le 1er juillet 2023, sera impactée en année pleine sur 2024,
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents, au 1/1/2024,
- L'évolution du SMIC en année pleine a un impact pour la Ville,
- L'augmentation du montant du forfait mobilité durable représente une dépense supplémentaire.

2) Charges à caractère général (Chap. 011) : 16 561 239,89€

Il s'agit des sommes nécessaires au quotidien à la mise en œuvre des services publics de proximité et de qualité pour les muriautains. Le BP 2024 projette une progression de +762 227€ par rapport au BP précédent, dont l'essentiel est imputable au contexte inflationniste :

- ✓ Contrats de prestations de services : +385 932€,
- ✓ Entretien des terrains : +129 361€,
- ✓ Maintenance : +94 141€,
- ✓ Une augmentation très forte du marché des assurances est attendue pour un montant supplémentaire de 101 175 €,
- ✓ Dépenses liées à la livraison du Pôle Léo Lagrange : +100 000€.

a) Les Mureaux, priorité à la transition écologique

Axe fondamental des priorités municipales, la transition écologique pour répondre aux défis climatiques s'appuiera sur la poursuite des actions débutées en 2020, à savoir :

- ❖ La fabrique de la ville écologique (jardins partagés, l'entretien des arbres, etc.),
- ❖ Le renforcement des actions en faveur de la propreté de l'espace public en lien avec la CU GPSEO,
- ❖ Un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Il est prévu 7 482 859€ pour les dépenses des services techniques.

➢ Patrimoine bâti

Ces crédits de fonctionnement sont prévus pour permettre à la ville :

- d'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, écoles, bibliothèques…) à hauteur de 2 130 419€.
- 1 004 772€ consacrés à l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments,
- 500 000€ de crédits permettant l'achat des fournitures et pièces (de petits équipements, de voirie, de vêtements de travails destinés à l'entretien par les équipes municipales,
- d'assurer les moyens des services techniques comme le nettoyage des locaux (1 334 000€), les transports collectifs (150 750€) et différentes études et recherches pour 73 800€ sur la qualité de l'air, les installations de la climatisation, analyse des eaux, diagnostic sur les arbres,…

➢ Gestion des espaces publics

Les prestations de propreté, confiées à des entreprises comprennent les dépenses suivantes :

- les prestations relatives à l'entretien des espaces verts (628 360€),
- l'achat de plantes et sapins pour les cérémonies (45 000€),
- 12 000€ pour l'entretien des jardins familiaux,

- 36 000€ pour l'entretien de la foret de Becheville,
- 31 000€ pour l'entretien du parc Molière et du Ru Plat,
- 67 500€ pour l'entretien des aires de jeux.

➢ Urbanisme

Elles comprennent essentiellement :

- 202 800€ d'honoraires (Manager de commerces, géomètres, huissiers, études Sablons Gémeaux, frais d'actes et de contentieux…),
- 128 000€ de frais d'études et recherches : suivi des architectes, diagnostics obligatoires logements locaux, études Coutin,…
- 140 000€ de taxes foncières et des taxes sur les bureaux et logements vacants,
- 54 000€ de locations mobiliers et 34 100€ de charges locatives,

La ville sera aux côtés de ses commerçants pour les soutenir dans le contexte sanitaire avec notamment un programme renforcé d'animations commerciales.

➢ Tranquillité publique

84 464€ de crédits inscrits pour permettre le fonctionnement de la vidéo-protection, la fourrière animale (animaux errants) pour 36 000€ ainsi que l'acquisition de fournitures, des frais de gardiennage pour les manifestations publiques (116 700€) petits équipements (65 000€) et matériels pour la police municipale.

b) Les Mureaux ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et le cadre de vie

L'année 2024 se caractérise par la volonté d'améliorer l'attractivité de la Ville et son rayonnement. L'accès à la culture, l'excellence éducative, le développement de la pratique sportive mais également le développement de grands évènements festifs constitueront des axes majeurs des actions municipales.

➢ Famille-Excellence éducative

Les politiques municipales de proximité en faveur des familles, des personnes en situation de fragilité et de manière plus large de l'ensemble des usagers des prestations municipales seront poursuivies, consolidées et modernisées :

- 1 900 000€ pour la restauration scolaire et la livraison de l'ensemble des repas destinés aux écoliers et aux enfants accueillis dans les centres de loisirs. La politique alimentaire demeure ambitieuse en offrant toujours plus de produits bio et durables et en luttant contre le gaspillage alimentaire.
- 162 000€ pour le plan pauvreté dans les écoles maternelles et primaires (plan remboursé par l'Etat).

Pour les structures de la petite enfance, 722 400€ de crédits seront consacrés à la location des berceaux et 77 980€ pour l'approvisionnement en fournitures et matériels de puériculture. La maison de la petite enfance obtient un budget de 72 420€ pour son fonctionnement. 96 000€ d'allocation différentielle pour les assistants maternels et les micros-crèches.

-Les rédits octroyés au fonctionnement des écoles et centres de loisirs sont de 103 416€ pour les écoles (achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et de frais de transport), 283 502€ pour les actions périscolaires et les accueils de loisirs dont les séjours à destinations de tous les publics pour 72 000€ (Colos apprenantes).

- 66 380€ de crédits pour le fonctionnement du Pole Molière et la maison des familles.

La Ville a obtenu en juin 2019 la labellisation « Cité éducative ». Ce label est assorti d'une enveloppe de subventions de l'Etat (154 000€ par an) qui permet d'amplifier les efforts déjà consentis par la Ville. L'accent sera mis en 2024 sur les problématiques d'insertion et de parentalité, en lien avec le Programme de Réussite Educative pour 94 000€.

- Culture-Evènementiel

-41 040€ permettront d'assurer la gestion quotidienne et de mener les projets du Conservatoire (entretien des locaux, fournitures, équipements…).
-257 190€ de crédits seront consacrés à l'organisation des manifestations culturelles comme le Festival International du Cirque, la saison culturelle, les spectacles à la Microfolie ainsi qu'au développement des pratiques artistiques dans toute leur diversité.
-843 150€ de crédits la gestion courante des évènements (animations village en lien avec les JO, piste de luge, « Tous au parc », fête nationale, feux d'artifice, diverses locations) sont prévus au BP 2024.
La totalité des grands évènements est inscrite pour un retour de la culture partout et pour toutes et tous.

- Sports

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique sportive de la Ville se déclinent en plusieurs grandes rubriques :
-87 450€ de crédits proposés à l'ensemble des fournitures, petits matériels et équipements permettant le fonctionnement des équipements sportifs (Gymnases et stades,…).
-98 821€ pour l'accompagnement et le développement des manifestations sportives (évènement de break dance, les assisses du sport, les classes et stages olympiques dans le cadre des futurs jeux olympiques de 2024,…).

- Relations citoyennes

Le bon fonctionnement de la tenue de l'état civil dévolu à la Ville nécessite l'inscription de crédits pour favoriser l'accueil des usagers dans les meilleures conditions : 7 050€ de crédits permettront en 2024 d'acquérir l'ensemble des fournitures récurrentes nécessaires à la mission.
25 000€ de crédits sont inscrits pour la gestion des cimetières (reprise de concession) et 1 000€ doivent également permettre de poursuivre l'inhumation de manière décente des personnes dénuées de ressources.

c) Les Mureaux ville solidaire et citoyenne

- Solidarités et coopération internationale

Au cours de l'exercice 2024, afin de répondre aux problématiques sociales diverses générées par la crise sanitaire et économique, l'engagement de la Ville en matière d'action sociale s'est renforcé par la mise en place de mesures sociales pour 28 000€.

Le renforcement du lien social au travers des équipements de proximité dans les différents quartiers se poursuit avec des crédits alloués à hauteur de 8 000€. Ces structures de proximité apportent au quotidien, dans chaque quartier, une réponse de proximité à l'ensemble des habitants dans les différents champs de la vie familiale.

- Citoyenneté et jeunesse

Ces crédits seront consacrés à la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville dont 25 600€ pour l'animation des jeunes (13-20 ans), 29 244€ pour le fonctionnement du BIJ, 8 200€ pour le pole linguistique et enfin 33 600€ pour la coordination citoyenne.
Aussi, 120 500€ seront consacrés à des récompenses aux jeunes diplômés (bourses et prix, passeport citoyen,...). Les contrats municipaux pour les étudiants sont en hausse et sont inscrits à hauteur de 60 000€.

- Mission mise en activité

Pour financer les dispositifs comme les chantiers d'insertion, les jobs d'été,... la ville prévoit des crédits à hauteur de 158 000€. Ces dispositifs structurants pour l'insertion professionnelle et sociale est un atout pour le développement de la ville et l'insertion professionnelle de sa ville.

d) Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers

- Moyens généraux

Hors gestion de la masse salariale, les dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux sont :
- 624 162€ seront dédiés à la gestion des systèmes d'information dont 137 699 pour la gestion du système de sécurité informatique et 413 120€ à la maintenance des équipements informatiques.
-113 000€ seront destinés aux moyens logistiques alloués aux services municipaux comme 80 000€ pour la gestion de l'affranchissement du courrier ou encore le bon fonctionnement des archives et les abonnements pour 33 000€.
- 468 400€ sont inscrits au titre des moyens juridiques, dont 400 500€ pour les assurances, 33 000€ au titre des honoraires et 35 000€ de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.

- 144 501€ de crédits pour la commande publique dont 53 452€ pour la maintenance des copieurs et 75 649€ de locations de copieurs et 15 400€ de fournitures administratives et d'équipement pour l'ensemble des services municipaux.

-380 000€ seront déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines hors masse salariale. Ainsi, 248 000€ de crédits seront consacrés à la formation du personnel de la Ville, 7 900€ de crédits alloués pour la prévention et 45 000€ de remboursement de frais de missions.

- Communication et relations publiques

371 270€ pour des dépenses au titre de la communication institutionnelle et des relations publiques :
-118 760€ pour la production de divers magazines, agendas, guides pour les manifestations publiques,
-126 960€ de dépenses pour le fonctionnement de la communication (fournitures d'éléments graphiques pour les conceptions de maquette, l'abonnement pour les panneaux numériques, des prises de vue de photos et vidéos, des reportages, la production d'affiches et de catalogues,…
-106 540€ de dépenses en communication pour les grands évènements de l'année 2024 le festival du cinéma francophone, la création et montage du guide de la saison culturelle et autres frais,…).

3) Subventions et contributions (Chap.65): 4 339 997€

Des dotations à hauteur de 4 339 997 € sont prévues sur ce chapitre au BP 2024, soit +195 323€ par rapport à 2023. Les charges de gestion courante se décomposent de la manière suivante :

a) Contingents et participations : 211 350€

Ces dépenses sont en légère augmentation par rapport à BP 2023. Il s'agit de la participation de la ville au service d'Incendie, à des organismes (Handicap Val de Seine, Maison de la Justice, la base de Loisirs de Verneuil,…).

b) Subventions aux organismes publics : 1 962 500€

Les subventions d'équilibre de 1 962 500€ sont prévues :

- pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'accompagner les muriautains les plus fragiles pour 1 372 500€,
- pour permettre à la Caisse des Ecoles de mener des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des jeunes élèves pour 325 000€,
- pour permettre à la régie autonome du Cinéma de fonctionner pour 265 000€.

c) Subvention aux associations : 1 350 606€

1 350 606€, de crédits de fonctionnement sont inscrits au BP 2024 contre 1 528 055 € pour 2023. La baisse résulte de la fin progresse du dispositif 100% inclusion.

Voici ci-après, la ventilation envisagée pour 2024 des subventions de fonctionnement par grandes thématiques :

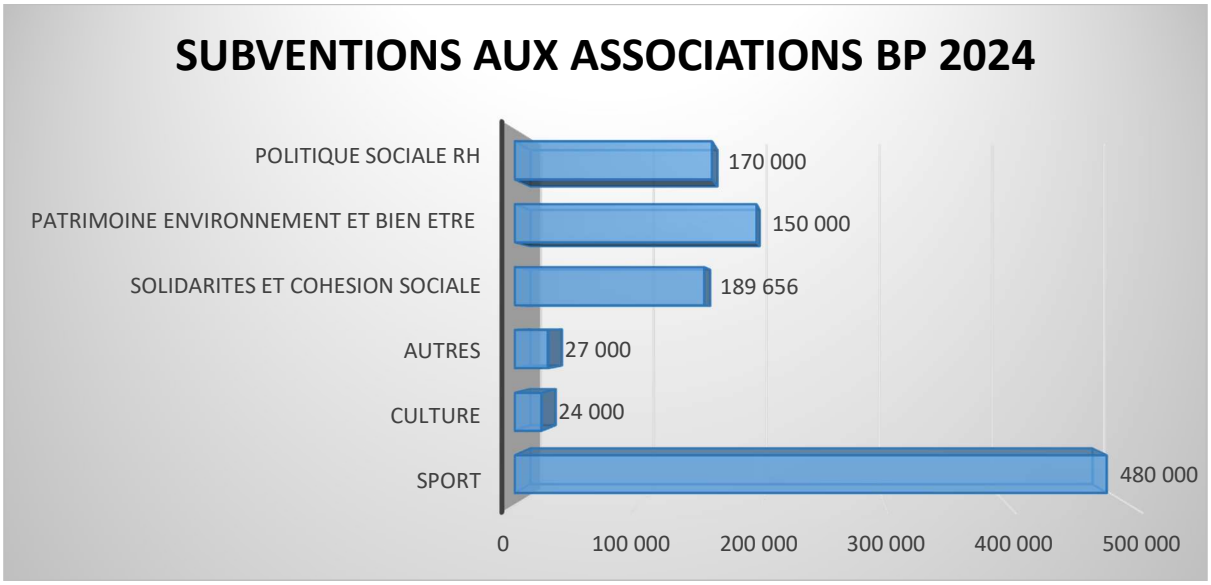

Par ailleurs, ce chapitre enregistre une provision de 15 000€ pour les admissions en non-valeur 2024 et 326 516€ pour les indemnités des élus.

4) Frais financiers (Chap.66): 2 155 500€

Les frais financiers et les charges d'intérêt sont estimés à 2 155 500€. Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville. La hausse du montant des frais financiers par rapport au budget 2024 intègre l'évolution du taux du livret A.

5) Charges exceptionnelles (Chap. 67): 34 000€

Ces charges correspondent notamment à l'ensemble des inscriptions destinées à comptabiliser la constatation l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs que la collectivité pourrait être amenée à comptabiliser en 2024.

6) Dépenses imprévues : 300 000€

Il s'agit de dépenses pour faire face aux imprévus. Conformément à l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024 de la nomenclature comptable M57, la commune a la possibilité de voter des dépenses imprévues en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles, mais elles doivent être intégrer dans les chapitres tels que le 011 ou le 65.

7) Les autres dépenses pour 6 812 135,11€

Les autres dépenses totalisent 6 812 135,11€ en 2024 et se composent :

- ✓ de l'amortissement des immobilisations, qui est la traduction comptable de la perte de valeur des biens au fil des années, et constitue également une ressource d'autofinancement pour les renouveler : 1 085 708€,
- ✓ du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 5 726 427,11€.

Ratio 1 – Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 1 736,95 €

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des recettes d'investissement en progression

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 33 414 307€ au BP 2024. Leur répartition par chapitre est décrite dans le tableau ci-après :

Libellé des chapitres	Restes à réaliser N-1	Nouvelles inscriptions	BP 2024
Produits de cessions (024)		394 500,00	394 500,00
Dotations, fonds divers et réserves (10)		1 950 000,00	1 950 000,00
Subventions d'investissement (13)	426 844,15	5 497 799,07	5 924 643,22
Emprunts et dettes assimilées (16)	6 473 000,00	3 760 407,00	10 233 407,00
Affectation du résultat 2022 *(1068)*		5 580 000,00	5 580 000,00
Mouvements d'ordre*		9 331 756,78	9 331 756,78
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**6 899 844,15**	**26 514 462,85**	**33 414 307,00**

*Virement de la section de fonctionnement, opérations patrimoniales et amortissements.

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2024 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement) révèle un financement important par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement.

L'autofinancement (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 5 726 426,78€ au BP 2024. Cet excédent permettra de financer 17,14% des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

Ces recettes permettront le financement des dépenses d'investissement présentées au BP 2024 en hausse témoignant de la volonté de la Ville de contribuer à la relance de l'investissement local, du soutien au tissu économique et de l'amélioration du cadre de vie.

⇨ *La présentation des recettes réelles d'investissement pour 2024 s'opère par chapitre.*

1) Produits de cession (Chap. 024) : 394 500€

Au sein du secteur du foncier, le produit des cessions d'actifs est estimé à 394 500€ et correspond aux ventes suivantes :

- Cession de 3 terrains Picasso pour 360 000€,
- Cession terrains Nexity pour 24 500€,
- Diverses cessions pour 10 000€.

2) Dotations, fonds divers et réserves (Chap.10): 1 950 000€

Les recettes inscrites correspondent à l'estimation du montant du FCTVA au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023.

3) Subventions d'investissement (Chap.13) : 5 924 643,22€

- Dans le cadre du plan de relance, l'État via ANRU apportera un soutien de 728 929€ dans le cadre des travaux du Pole Lagrange. La construction de l'équipement sportif Brossolette bénéficiera d'un aide étatique de 248 028€.

- La Région ile de France dans le cadre des travaux du Pole Lagrange apportera son soutien financier à hauteur de 1 142 129€, des subventions pour la rénovation des terrains de sports (City Jean Zay) à hauteur de 30 000€. Et enfin 3 990€ pour des études sur la reconquête de la biodiversité.

- Le Département via le Contrat Yvelines Territoires finance également les travaux du Pôle Lagrange ce projet à hauteur de 2 500 000€.

Les recettes liées au renforcement du rayonnement de la Ville et de son attractivité, se ventilent de la façon suivante dans les différents secteurs d'intervention :

- Concernant le sport, l'Etat finance à hauteur de 133 000€ la transformation de la bulle de tennis en terrain de golf.
- Les recettes pour 137 500 permettront de réaliser la désimperméabilisation de la cour P. Raoult.
- Des financements de l'Etat (par le biais de la CAF) sont également attendus pour les projets menés dans les écoles : renouvellement du mobilier scolaire (41 600€).

4) Emprunts et dettes assimilées (Chap. 16) : 10 233 407,00€

Après le désendettement encore effectué en 2023, la Ville est en capacité d'accompagner son ambitieux programme d'investissement en s'endettant. Pour financer les investissements prévus en 2024, un recours à l'emprunt est inscrit à hauteur de 3 696 591€.

Il s'agit principalement des emprunts pour :

- 600 000€ pour les opérations liées à l'ouverture de crédit à long terme Cette recette s'équilibre en dépenses et en recettes,
- 3 096 591€ de dettes nouvelles,

- les recettes inscrites au titre du secteur des solidarités correspondent aux prévisions des dépôts de cautionnement dans le cadre de la location des équipements communaux (63 816€).

En conséquence les investissements inscrits au budget primitif 2024 seront, une nouvelle fois, autofinancés par la Ville (via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, et les autres ressources propres de la section d'investissement).

5) Autres recettes d'investissement pour 9 314 256,78€

Les recettes inscrites se composent essentiellement :

- des opérations d'ordre entre sections à hauteur de 1 085 708€ pour les amortissements,
- des opérations patrimoniales à hauteur de 2 502 122€ sur les régularisations sur les avances versées dans le cadre du programme rénovation urbain. Cette recette s'équilibre en dépenses et en recettes.

B. Des dépenses d'investissement 2024 au service des nouvelles ambitions municipales

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 33 414 307€ au BP 2024 et se décomposent comme suit :

En euros	BP 2024
Dépenses d'ordre	**14 006 702,04**
Solde exécution section investissement reporté (001)	11 426 085,04
Opérations d'ordre entre sections (040)	78 495,00
Opérations patrimoniales (041)	2 502 122,00
Dépenses financières	**8 079 657,00**
Emprunts et dettes assimilées (16)	8 032 157,00
Autres immobilisations financières (27)	30 000,00
Opérations pour compte de tiers (45)	17 500,00
Dépenses d'équipements directs et indirectes	**11 327 947,96**
dont immobilisations corporelles (20)	159 350,00
dont subventions d'équipement versées (204)	250 000,00
dont immobilisations incorporelles (21)	4 781 222,69
dont travaux en cours (chapitre 23)	5 092 607,00
RAR 2023	1 044 768,27
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**33 414 307,00**

De manière générale, l'exercice 2024 constituera un budget ambitieux pour la Ville des Mureaux, particulièrement pour ce qui concerne l'investissement avec :

- l'accélération de la mise en œuvre du programme de mandat 2024-2026 et des nouveaux projets,
- la volonté réitérée d'inscrire la Ville dans la dynamique de relance économique engagée à l'échelle nationale, régionale et locale.

Dans ce contexte, les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204) sont ainsi prévues à hauteur de 11 327 947,96€ au BP 2024. Malgré un contexte budgétaire toujours incertain la Ville fait donc le choix d'une politique d'investissement volontariste, et s'inscrit pleinement dans la dynamique de relance économique.

Les principaux axes de ces dépenses d'équipement pour 2024 s'inscrivent en conformité avec les priorités de l'équipe municipale.

⇨ *La présentation des dépenses réelles d'investissement pour 2024 s'opère par pôle et par politique publique.*

1) Les Mureaux, priorité à la transition écologique

- Aménagement de l'espace public, du patrimoine et du cadre de vie

Face aux enjeux climatiques et toujours dans une démarche d'adaptation permanente, l'année 2024 sera marquée par l'aménagement de l'espace public (espaces verts, voirie communale résiduelle et ses accessoires), la mise en valeur du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie.

- ✓ 33 000€ pour l'outillage et le matériel pour le centre technique.
- ✓ 105 000€ pour la rénovation des équipements de sécurité incendie et de contrôle d'accès de divers sites municipaux (caméras, radars, visiophones, alarmes boutons agression sur tous les sites),
- ✓ 28 000€ d'achat de matériels pédagogiques pour la voirie,
- ✓ 10 000€ pour des travaux de sécurisation par la pose de mobiliers urbains,
- ✓ 61 000€ d'études pour le démarrage du projet de construction du Centre Numérique Culturel.

- Stratégie énergétique et environnementale sur le patrimoine communal

L'ensemble de ces investissements s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique et de développement durable de la collectivité destinée à maîtriser l'évolution des consommations énergétiques et de fluides, ainsi que des charges de fonctionnement correspondantes, sur la durée de la mandature. Dans ce cadre, le budget 2024 intégrera notamment :

- ✓ 163 000€ de travaux au titre du « chauffage P3 » correspondants au remplacement et à l'amélioration du matériel dans le cadre des marchés d'exploitation de chauffage.
- ✓ 84 700€ de travaux de mise en conformité de l'Hôtel de Ville,
- ✓ 25 000€ de travaux de réhabilitation des réseaux pour l'embellissement du parc de Sautour.

- Urbanisme (aménagements, rénovation urbaine, politique d'action foncière, et acquisitions foncières diverses)

Les crédits d'investissement prévus en matière d'urbanisme au BP 2024 sont :
- 299 000€ pour des acquisitions d'opportunités foncières :
  - ✓ 149 000€ pour le versement du solde dans le cadre de la vente SPIRIT,
  - ✓ 150 000€ d'acquisition de parcelles,

-245 000€ pour participer au financement des opérations déficitaires, au titre de la décote sociale, en faveur de l'habitat à loyer modéré
- ✓ 210 000€ pour des études préalables pour les Sablons Gémeaux,
- ✓ 15 000€ pour le dispositif Habiter mieux,
- ✓ 20 000€ pour le dispositif d'aide à la rénovation des vitrines.

- Les Autorisations de Programme (AP) :

En Autorisations de Programme, des dépenses à hauteur de 5 281 514€ sont inscrites au BP 2024 afin de poursuivre les travaux de construction du pole Lagrange dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

2) Les Mureaux ville rayonnante et attractive qui améliore le cadre de vie du territoire

- Famille-Excellence éducative

Pour 2024, la réussite éducative de la petite enfance à l'adolescence (crèches, haltes garderies, multi-accueils, écoles maternelles et élémentaires, restauration scolaire, activités extrascolaires et périscolaires) sera marquée par la priorité donnée aux investissements sur les différents équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, avec les principales opérations suivantes :

- Axe 1 : des opérations de rénovations et modernisations des groupes scolaires
  - ✓ 750 000€ pour la désimperméabilisation de la cour Paul Raoult,
  - ✓ 145 000€ de travaux d'installation de faux plafonds et d'éclairage par des Led pour le groupe scolaire RAVEL,
  - ✓ 65 000€ de changement des clôtures le long de la rue Satie,
  - ✓ 57 000€ pour l'aménagement de la cour élémentaire J. ZAY,
  - ✓ 37 000€ pour le changement de l'alarme incendie à Pagnol,
  - ✓ 55 000€ pour l'aménagement de 2 cours « inclusive » à Ferry et Ravel,
  - ✓ 49 520€ des installations de volets roulants et d'alarmes anti-intrusion à Paul Bert.

Axe 2 : Fonds d'innovation et numérique

- ✓ 20 000€ pour les investissements en vue de remplacer les matériels défectueux et d'accélérer l'usage du numérique dans les écoles.
- ✓ 200 000€ sont d'ores et déjà prévus en 2024 pour le déploiement d'équipements numériques (renouvellement du parc informatique).
- ✓ 53 500 de dépenses pour les projets pour renforcer le système de sécurité informatique.

L'année 2024 sera également consacrée au recensement des projets des structures éducatives afin de sélectionner les actions d'innovation à déployer dans ces domaines.

Axe 3 : Fonds de modernisation des équipements dans les écoles :

- ✓ 52 000€ dédiée à l'acquisition de mobiliers et matériels divers dans les différents groupes scolaires et centres de loisirs,
- ✓ 11 500€ dédiée aux travaux divers dans les cantines scolaires et les multi accueils de la petite enfance (Halte-garderie, maison de la petite enfance,...).

- Equipements culturel et rayonnement de la ville

En la matière, le budget primitif 2024 intègre les investissements :
-59 015 € le renouvellement du matériel scénique électrique dans le cadre de la saison culturelle,
-9 000€ pour le renouvellement du matériel au conservatoire.

- Divers investissements sur le patrimoine sportif

L'année 2024 sera marquée par la poursuite des efforts budgétaires significatifs concernant les équipements sportifs, au travers, notamment, des investissements suivants :
-300 000€ pour la transformation d'une cour de tennis du stade Léo Lagrange en un City Golf,
-66 000€ pour l'achat d'un praticable au gymnase Besson,
-26 000€ de travaux pour le pas de tir à l'arc au Cosec,
-46 000€ de travaux de réfection pour le parquet au Gymnase Besson,
-23 000€ d'investissements divers de confort et de modernisation de différents équipements sportifs municipaux (changements des matériels et outillage, mobiliers, tapis de courses, poubelles,...).

3) Les Mureaux ville solidaire : citoyenneté, tranquillité et vie des quartiers

-100 000€ dédiés, aux investissements des budgets participatifs des commissions de quartier,
-35 000€ pour le renforcement de la plateforme cyber sécurité pour la Ville avec l'acquisition de caméras,
-1 000€ destinés à l'acquisition de gilets pare-balle, de lance capture, etc., permettant l'équipement des effectifs renforcés de la Police municipale,

-70 010€ pour l'installation d'alarmes dans les différents lieux de la ville,
-35 000€ pour l'achat de matériels de vidéo protection,
- 9 00€ pour l'aménagement du BIJ,
-6 000€ achat de vélos électriques pour les médiateurs,
-9 900€ pour l'acquisition de mobiliers dans les espaces de quartiers.

4) Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers

La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion de nos moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers. Pour cela, toutes les directions de la Ville se mobilisent pour améliorer et rationaliser leur activité.

- Moyens généraux

-La gestion des systèmes d'information : 362 050€ destinés au financement des nouveaux projets techniques et fonctionnels. Parmi les projets à lancer figurent le parcours Cyber-sécurité, la démarche numérique responsable, la supervision des bâtiments et des accès. D'autres projets, démarrés en 2023, se poursuivront en 2024 comme le déploiement du parc et du télétravail, le renouvellement des licences bureautiques, l'évolution du système informatique, l'acquisition de portable et des écrans d'affichage et le renouvellement des licences graphistes. 409 742€ de crédits permettront d'équiper le futur pôle Lagrange.

- Flotte de véhicules et mobiliers : 173 000€
90 000€ sont consacrés au renouvellement du parc automobile de la Ville.
25 000€ de crédits permettront d'adapter les mobiliers et les équipements ergonomiques selon les besoins de la santé des agents, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de travail des agents, poursuivie par la Ville.
58 000€ sont prévus pour l'achat de mobiliers pour l'ensemble des services.

5) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

a) Encours de la dette au 1er janvier 2024

L'encours de dette au 1er janvier 2024 s'élève à 63 148 440,80€ à un taux moyen de 3,22 %.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
63 148 440,80 €	**3,22%**	**14 ans et 3 mois**	**7 ans et 11 mois**	**38**

Ratio 4 – Encours de dette / Population : 1 849,58 €

-La Ville mène depuis des années une stratégie de diversification de ses prêteurs, associée à une stratégie d'optimisation de ses conditions de financement.

b) Répartition de l'encours de dette par prêteur au 1er janvier 2024

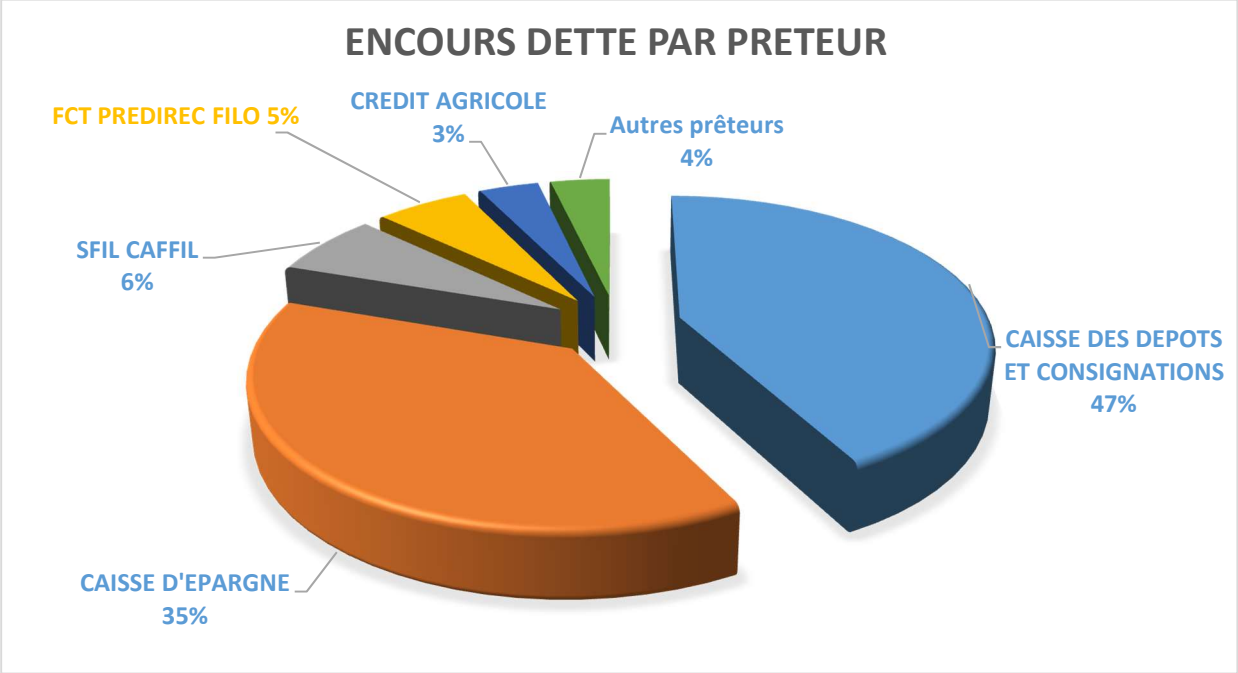

La Caisse des Dépôts et Consignations, 1er prêteur avec 47% de l'encours, est un acteur bancaire incontournable pour la Ville des Mureaux. La Caisse d'Épargne (35%) figure aussi parmi les principaux financeurs de la collectivité. La Banque Postale et le Crédit Agricole complètent la liste des partenaires principaux.

c) Répartition de l'encours de dette par type de taux au 1/01/2024

Type	Encours	% par rapport à l'encours
Fixe	28 013 289 €	44,36%
Variable	4 072 737 €	6,45%
Livret A	27 962 415 €	44,28%
Barrière	3 100 000 €	4,91%
Ensemble des risques	**63 148 441 €**	**100,00%**

-La dette de la Ville des Mureaux est saine avec 100 % des produits classés 1A ou 2A selon la Charte Gissler.

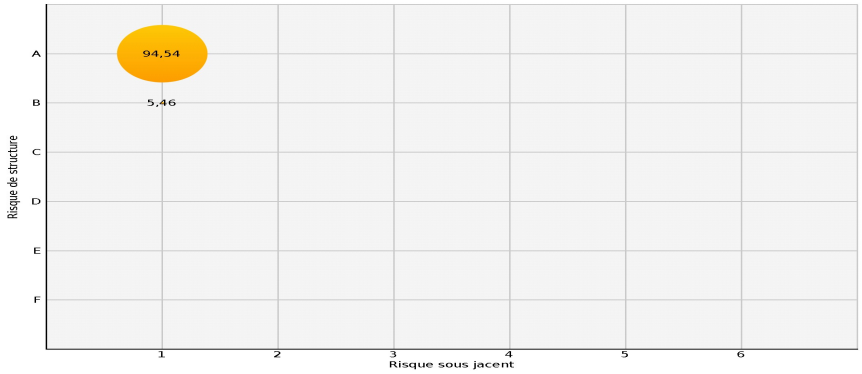

d) Annuité de la dette

En 2024, 6 863 409€ permettront de faire face aux dépenses liées au remboursement de la dette :

- 4 707 909€ pour le capital,
- 2 155 500€ pour les intérêts.

Outre les crédits nécessaires à l'amortissement de la dette bancaire classique, le chapitre 16 comprend également 63 816€ au titre des versements des dépôts et cautionnements reçus.

Ratio 8 – Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 101,03 %

6) Autres dépenses d'investissement

30 000€ au titre de l'avance de trésorerie pour une association.

Des opérations patrimoniales (041) à hauteur de 2 502 122€ sur les régularisations sur les avances versées dans le cadre du programme rénovation urbain. Cette recette s'équilibre en dépenses et en recettes.

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU PROLONGEMENT DU CENTRE VILLE

Ce budget, créé en 2007, permet de retracer toutes les écritures comptables liées à la gestion de stock des lots de foncier de cette ZAC.

Tous les travaux d'aménagement de voiries sont terminés depuis 2016 et les derniers paiements correspondant aux soldes de travaux après réception définitive des ouvrages ont été réalisés en 2017.

Sur les 5 lots qui composent cette ZAC, le lot 3 a été commercialisé en 2014 pour un montant de 1.207.277 € HT. Ce lot constituait la première tranche d'un projet porté par le groupe SPIRIT et a permis d'enregistrer les premières recettes de cessions foncières sur ce budget annexe.
Le remboursement des avances de trésorerie réalisées par le budget principal depuis 2007 a commencé sur l'exercice 2014 pour un montant de 800.000 €.

Par la suite, le lot 4 a été commercialisé en 2020 pour un montant de 823.000 € HT. Ce lot constituant la deuxième tranche du projet porté par le groupe SPIRIT.

En 2020 toujours, une petite parcelle de 24m² a été cédée pour 1.200 € HT à la société REDMAN Idf dans le cadre d'un futur projet de construction de 31 logements.

Comme prévu au budget 2020, 2 parcelles ont été acquises en fin d'année 2020 pour un montant de 150.000 € hors frais d'acte. Ces dernières acquisitions de terrains doivent permettre de commercialiser à terme un nouveau lot de la ZAC (lot 2). En 2023, il restera à régler la taxe foncière de ce lot (non réalisé).

A ce jour, le montant des avances de trésorerie restant à rembourser au budget principal de la Commune s'élève à 513 270,50 €.

Pour 2024, aucun programme d'acquisitions ou cessions n'est prévu.